



## **Modes d'accueil de la petite enfance : donner chair au travail des parlementaires pour un accueil de qualité des tout petits**

Le collectif **Pas de bébés à la consigne** prend acte des travaux récents de l'Assemblée Nationale concernant l'accueil de la petite enfance.

→ **L'Assemblée a finalement rétabli l'article 10** de la loi plein emploi dont l'objectif annoncé est de poser les premières briques d'un service public de la petite enfance. Cependant les enjeux d'un tel service public sont encore loin d'être résolus par les mesures adoptées. Comment assurer un accueil pour tous les enfants, en accueil collectif ou individuel, et comment garantir l'accessibilité à tous sur l'ensemble du territoire quel que soit l'endroit où l'on habite ? Quelles mesures pour aller vers la gratuité des modes d'accueil comme celle qui régit l'école depuis 150 ans ? Et quelle trajectoire pour établir la qualité d'accueil selon les critères énoncés par la Commission des 1000 premiers jours ou par l'IGAS et repris la Délégation aux droits de l'enfant (cf. ci-après) ?

→ **La Délégation aux droits de l'enfant de l'Assemblée Nationale** a en effet réalisé une mission flash, mettant en avant des propositions parmi lesquelles un taux d'encadrement de 1 adulte pour 3 enfants qui ne marchent pas et pour 5 enfants qui marchent, un ratio de 60/40 en faveur des professions les plus qualifiées, l'arrêt de l'accueil en surnombre, la présence d'au moins deux professionnels systématiquement, la réforme de la PSU pour un forfait au minimum à la demi-journée. Toutes ces recommandations sont de nature à donner corps à l'accueil de qualité qu'un service public de la petite enfance devrait garantir. Le collectif **Pas de bébés à la consigne** appelle le gouvernement à leur donner une suite favorable en les inscrivant dans la législation.

→ **La Commission des Affaires sociales de l'Assemblée Nationale** a pour sa part voté le principe d'une commission d'enquête sur le modèle économique des crèches. Pour **Pas de bébés à la consigne**, favorable à la mise en place d'une telle commission d'enquête, elle devrait s'attacher à éclairer notamment le financement des crèches privées à but lucratif. En effet celles-ci bénéficient des mêmes apports financiers par la CNAF que le secteur public et associatif mais fonctionnent avec les mécanismes de la Prestation d'Accueil du Jeune Enfant (PAJE), excluant les familles les plus modestes financièrement du bénéfice d'un accueil pour leur enfant.

**Pas de bébés à la consigne** appelle une nouvelle fois le gouvernement à mettre en œuvre sans délai les mesures à même de rétablir la qualité des modes d'accueil, parmi lesquelles :

- les recommandations de la mission flash de la Délégation aux droits de l'enfant de l'Assemblée Nationale,
- le soutien à l'initiative d'une Commission d'enquête parlementaire sur le modèle économique des crèches, tout particulièrement concernant le secteur privé lucratif.